

# COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 septembre 2024 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Présentation du Commandant de la brigade de gendarmerie
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juillet 2024
- 4) DM Budget Forêt – Annulation de titre 2023
- 5) Échange de terrains Époux Stadelmann – Commune (tarifs) et achat du terrain ALM
- 6) RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) GRDF
- 7) Vente blocs trottoir (bénéficiaires et tarif)
- 8) Travaux salle polyvalente
- 9) Travaux salle de classe
- 10) DIVERS
  - a. Info Urbanisme
  - b. Info état civil
  - c. Report du prochain Conseil Municipal au 14.10.2024
  - d. Bilan journée d'embellissement

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur LERCH Michaël comme secrétaire de séance.

### **2) Présentation du Commandant de la brigade de gendarmerie**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Commandant de Brigade de gendarmerie de Fellingring, le Major RAULX Lionel et le gendarme référent VINCENT Louis sont venus se présenter au Conseil Municipal.

Le Major Lionel RAULX expose les différents domaines d'intervention et de prévention.

Il a donné aux membres du Conseil son numéro de portable en cas d'urgence de jour comme de nuit.

Le gendarme VINCENT Louis, gendarme référent pour la commune de Storckensohn, passera une fois par mois à la mairie afin de vérifier que tout va bien. Il est joignable par chaque membre de Conseil.

### **3) Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2024**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **4) Décision modificative n° 3 – Budget Forêt - Annulation de titres ex.2023**

Certaines modifications ou erreurs constatées sur un exercice antérieur doivent être reprises sur l'exercice en cours

En 2023, certaines recettes ont été comptabilisées deux fois, il faut donc faire des rectifications en 2024.

Le compte 673 sert à l'annulation des titres doubles pour les exercices antérieurs.

Il faut alimenter ce compte de 3131 euros, qui seront couverts par la recette supplémentaire des ventes de bois.

		Diminution de crédits	Augmentation des crédits
D 673	- Chapitre 67		+ 3 131 €
R 7022	- Chapitre 70		+ 3 131 €

### **5) DÉCLASSEMENT DU DOMAINE COMMUNAL PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

Vu l'aménagement de la rue

Vu le procès-verbal d'arpentage n°105, établi en date du 08 juin 2024, par le cabinet de géomètre ABSIS, représenté par Monsieur Nicolas PRETRE, sis 53 rue Poincaré à 68700 CERNAY ;

Après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, au déclassement du domaine communal public du terrain ci-dessous et son classement au domaine communal privé :  
Section 1 – parcelle 437 d'une superficie de 11 m<sup>2</sup>,

#### Échange de terrains entre les époux STADELMANN et la Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée au sujet du dossier d'échange de terrains entre les époux STADELMANN et la Commune.

Les terrains sont situés :

- section 1 – parcelle 437 propriété de la Commune, d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> au profit des époux STADELMANN Gilles et Catherine
- section 1 – parcelles 402 et 404 propriétés des époux Stadelmann, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, au profit de la Commune de Storckensohn
- 

Les frais résultants de cet échange seront pris en charge pour moitié par les époux Stadelmann et pour moitié par la Commune, à savoir :

- Frais de géomètre : 966.28 €
- Frais de notaire : 675.00 €.

Le Conseil Municipal approuve et valide l'échange de terrains.

#### Classement du domaine communal privé

Les parcelles 402 et 404 – section 1 - d'une superficie de 6m<sup>2</sup> et 3m<sup>2</sup>, sont classées au domaine communal public

- le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, au classement au domaine communal public et autorise, Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Terrain ALM - Kleinacker

Monsieur le Maire rappelle la vente de Monsieur ALM Gilles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle 67, section 1 au Kleinacker, d'une superficie de 3a82ca au prix de 25 €/l'are, soit 95.50 €, auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **6) Montant de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2077-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0.035€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

### **Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

### **7) Vente de blocs trottoir (bénéficiaires et tarif)**

Monsieur le Maire soumet les demandes de personnes intéressées par les blocs de trottoir.

La Commune a pu bénéficier de blocs de granit gratuit pour la commune ne payant que le transport de 1 200 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne vendre que :

- 50 pièces de granit,

- au prix de 30 € /pièce,
- uniquement aux habitants de la Commune présentant un projet d'aménagement à Storckensohn,
- pas de livraison, l'acquéreur doit le récupérer par ses propres moyens.

### **8) Travaux salle polyvalente**

Monsieur le Maire explique que pour le dossier des travaux à la salle polyvalente, trois entreprises ont été contactées, l'entreprise Burgunder, l'entreprise Arnold et l'entreprise Fuchs.

Seule l'entreprise Fuchs a répondu et présenté un devis s'élevant à 57 262.19 € HT, 68 714.63 € TTC.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise Fuchs.

Ce dossier bénéficie d'une aide de 50 % de la CEA et de 30 % de l'Etat.

### **9) Travaux salle de classe**

Monsieur le Maire rappelle les travaux pour la salle multifonctions.

L'entreprise Bois et Artisanat avait été retenue, présentant un devis de l'ordre de 25 070.00 € HT, 30 084.00 € TTC.

Madame VERGER Christelle précise que ce dossier bénéficie d'une aide de la CEA de 50 %, et qu'il n'y a pas de participation de l'Etat du fait que le dossier de la salle polyvalente a été aidé (1 seul dossier par demandeur).

### **10) Antenne SFR du fond du vallon du Gazon Vert**

Monsieur le Maire revient sur la proposition de SFR à savoir

- Installation d'une antenne de 35 mètres, sachant qu'il n'y aura pas de 2<sup>e</sup> antenne pour couvrir les zones blanches restantes du fond du Runtz,
- pas de possibilité d'installer une antenne sur les sommets,
- l'installation d'une antenne de 45m aura peu d'impact sur l'amélioration de la couverture et sera beaucoup plus visible.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère :

CONTRE	1
ABSTENTION	3
POUR	3

Madame DAUVERGNE Nathalie ayant quitté la séance au point 7.

### **11) DIVERS**

#### a. Urbanisme

Deux seules demandes ont été enregistrées :

- LE GUILCHER - réfection de la toiture
- HAFFNER Alain – mise en place d'une pergola

#### b. Etat Civil

Nouveaux arrivants : LE GUILCHER – LECLERC, 11 rue de Mollau – Résidence secondaire  
M et Mme BINDER Maxime, 16 rue de Mollau

c. Report du prochain Conseil Municipal au 14 octobre 2024

Le Conseil Municipal initialement prévu le 07 octobre prochain est reporté au lundi 14 octobre 2024.

d. Bilan journée embellissement

Monsieur le Maire indique que tous les chantiers ont été exécutés comme prévu et que ce fut une belle journée de travail conviviale.

e. Garde-corps au Kentenbach

Monsieur le Maire indique que les travaux de remplacement du garde-corps à la passerelle du Torrent ont été réalisés, ainsi que la réalisation et la pose d'un garde-corps sur le pont situé au Kentenbach. Il aurait souhaité que la pose d'un garde-corps côté gauche soit également effectuée.

Monsieur LERCH signale qu'il avait convenu de la pose que d'un garde-corps (côté droit).

Après discussion, il sera demandé à l'entreprise de poser un garde-corps côté gauche pour environ 300 euros.

Plusieurs points ont encore été discutés :

- Montée du Chauvelin

Il est demandé de voir avec l'entreprise HANS Denis pour la réalisation d'un devis pour le passage d'un lamier sur les côtés de la montée.

- Chapelle

Lors de la journée d'embellissement, il a été relevé une fuite au niveau d'une lucarne à la toiture de la chapelle. Le Conseil Municipal demande de contacter l'entreprise Fuchs afin de vérifier ce problème.

- Eichkopf

Il a été soulevé le problème de l'entretien des pâturages sur le côté de Monsieur SCHIRCK Francis. La végétation prend le dessus. Il est demandé de voir cela directement avec Monsieur SCHIRCK.

- Gazon Vert

Transfert de la compétence tourisme de la Com Com aux communes

La création des gîtes d'étape date d'environ 12 ans.

Les communes ne pouvaient pas prendre en charge la rénovation des bâtiments (travaux trop coûteux), une convention-accord avait été signée par les deux parties :

- ✓ Les travaux, la maintenance et la gestion des gîtes par la Com Com
- ✓ Propriété restant aux communes.

La remise à plat des comptes d'exploitation, et de l'entretien des bâtiments ont démontré de nombreuses malfaçons et un déficit important pour chaque site.

La Com Com souhaite casser cet accord.

La Commune d'Urbès refuse tant que les malfaçons ne sont pas résolues.

La commune de Husseren-Wesserling serait prête à reprendre le bâtiment,

La commune de Storckensohn veut vérifier tous les tenants et aboutissant avant de prendre une décision.

Tous ces points seront vus lors de la réunion en Com Com du mercredi 11 septembre 2024.

- Repas Refuge du Gazon Vert

Une date devait être définie lors de ce conseil pour un repas du Conseil Municipal au Gîte du Gazon Vert. Cette sortie se fera au printemps, à revoir lors d'un conseil de début d'année pour définir la date.

- Lampadaires

Monsieur le Maire signale que pour le déplacement d'un lampadaire, traversée de la chaussée, la Commune n'a pas le droit d'entreprendre ce type de travaux, il faut faire une demande auprès de ENEDIS.

**La séance a été levée à 22h15.**